

MÉMORIAL

DES SÉANCES

DU

GRAND CONSEIL

Tome I, contenant les numéros 1 à 25

PAGES 1 A 993

(Du 30 novembre 1891 au 11 juin 1892)



GENÈVE

IMPRIMERIE CAREY (W. KÜNDIG & FILS, SUCC.)

1892

B. A. 7/124

3^o Proposition de M. Voirier, d'un projet de loi créant un impôt sur les bicycles, tricycles, etc.

(Voir le projet à l'*Annexe*, p. 143.)

La proposition est appuyée.

M. *Voirier*. Messieurs les députés, le projet de loi que j'ai l'honneur de vous soumettre ne nécessite pas, à mon avis, de bien longs développements. Plusieurs fois déjà, lors de la discussion du budget, j'ai proposé l'introduction d'une taxe sur les bicycles, tricycles, etc.; j'ai toujours rencontré une certaine opposition. On m'a répondu d'abord qu'il fallait présenter un projet de loi spécial sur la matière et ensuite que le chiffre de ces instruments était si faible que l'impôt ne produirait pas un revenu sérieux. Je n'en persiste pas moins à le proposer, pour deux raisons.

D'abord, je désire procurer à l'Etat une ressource nouvelle; depuis longtemps on se préoccupe d'en découvrir pour équilibrer le budget et j'estime que, pour atteindre ce but, il est légitime de frapper avant tout les objets de luxe, plutôt que d'élever les taxes existantes, qui pèsent déjà suffisamment sur les contribuables.

La seconde raison qui m'a déterminé est une raison d'équité. D'après la loi sur les contributions publiques, les chevaux, voitures, etc. sont taxés et je ne vois pas pourquoi les vélocipèdes, dont le nombre augmente chaque année et qui se servent également de nos voies publiques, ne le seraient pas aussi. On me répondra peut-être que l'usage qu'on fait de ces deux espèces de véhicules n'est pas le même; pour moi, il n'y a pas de différence. En effet, parmi les propriétaires de voitures, il y a des voyageurs de commerce, des négociants, qui se servent de leur voiture pour les besoins de leur com-

merce et paient un impôt sans murmurer; je ne vois donc pas pourquoi ils se plaindraient, s'ils possèdent un bicycle ou un tricycle.

Le chiffre de la taxe que je vous propose n'a rien d'exagéré, surtout si vous considérez ce que paient les voitures.

Voilà, Messieurs, les quelques développements que j'avais à ajouter à la lecture de mon projet de loi. Avant de terminer, je tiens à vous dire, sachant que les lois d'impôts ne sont pas faites pour rendre populaires ceux qui les présentent, que je le présente en mon nom personnel et que j'en accepte la responsabilité.

Le Grand Conseil décide de renvoyer le projet à une commission et un tour de préconsultation est ouvert.

M. *Privat*. Messieurs, sans aborder le fond de la question que vient de poser la présentation du projet de M. Voirier, je recommande à la commission d'examiner s'il ne conviendrait pas de proposer l'ajournement du projet, au moins à terme. En effet, vous n'ignorez pas que le Conseil d'Etat a nommé une grande commission consultative qui s'occupe de la réforme des impôts; divers projets ont été élaborés à la suite de nombreuses séances et on peut dire qu'ils ont tous pour principe de supprimer autant que possible les petits impôts indirects. Il semble donc convenable d'attendre le résultat définitif de ses travaux et les propositions du Conseil d'Etat qui suivront, avant de créer un nouvel impôt dont le rendement ne paraît pas devoir être important et qui n'est pas conforme à l'esprit des propositions qui seront probablement faites.

M. *Lamunière*. Messieurs, tout en étant en principe d'accord avec l'honorable M. Voirier, je crois qu'il y a certaines difficultés à établir un impôt pareil. D'abord,

comme on nous l'avait déjà fait observer au sein de la commission du budget lorsque nous l'avons demandé, il faudrait presque des employés spéciaux pour connaître le nombre des bicycles et tricycles existant. Puis, il faudra taxer ces instruments selon leur valeur, car on ne peut pas admettre qu'un petit jeune homme qui a un petit vélocipède soit taxé. Bref, la somme que rapportera l'impôt sera faible vis-à-vis des travaux qu'il occasionnera au Département chargé d'appliquer la loi, en sorte que je serais aussi d'avis de renvoyer cette question au moment où nous nous occuperons du remaniement des impôts.

M. *Plan*. Je suis complètement d'accord avec l'honorable député Voirier. Il est un fait certain, qu'on ne doit pas avoir deux poids et deux mesures. On taxe tous les chars à ressorts des campagnards; il me semble que les bicycles et tricycles, qui embarrassent toutes nos routes, devraient également payer un impôt. M. Lamunière dit qu'il sera difficile de faire rentrer cet impôt; je ne le crois pas: le bureau de recensement passe dans toutes les maisons et pourra s'informer du nombre des bicycles et tricycles.

M. *Wakker*. Messieurs les députés, je désire, non pas appuyer la proposition de l'honorable M. Voirier, mais recommander à la commission qui va être nommée de présenter au Grand Conseil une proposition d'ajournement. M. Voirier devait déjà développer sa proposition dans la précédente séance; il ne l'a pas fait, a-t-il dit, parce qu'il désirait s'enquérir auprès du Département de justice et police d'une statistique, je suppose celle des vélocipèdes en usage dans notre canton; est-ce qu'il n'a pas pu avoir cette statistique, ou bien est-ce qu'elle lui a démontré que le nombre de ces instruments n'est pas proportionné

aux frais que nécessitera le recouvrement de l'impôt qu'il propose? je ne sais, mais il est certain que le droit de dix francs demandé par M. Voirier paraît exorbitant en regard des dégâts, de l'usure que peut occasionner à nos routes le sport vélocipédique. Il me semble que la plus grande partie du produit de l'impôt serait absorbée par les employés qu'on serait obligé de nommer pour le percevoir et qu'il resterait fort peu de choses à l'Etat en contre-partie d'une mesure vexatoire pour les personnes qui se servent de ces utiles engins. Un impôt sur les vélocipèdes pourrait avoir sa raison d'être dans un état dont le territoire serait plus étendu que le nôtre, mais il est évidemment anormal dans un canton dont on n'emprunte guère les routes que pour en sortir; pour aller, soit dans le canton de Vaud, soit surtout en France, où l'on trouve des routes mieux entretenues que chez nous.

Je demanderai aussi à l'honorable M. Voirier, s'il compte imposer les vélocipèdes servant aux personnes infirmes, aux personnes assez nombreuses qui n'ont qu'une jambe, voire même qui n'en ont pas du tout, ces machines dont l'invention est venue permettre à ces honorables citoyens d'aller et venir, et de se rendre à leurs occupations? Il y aurait là quelque chose de cruel.

Et les vélocipèdes de louage, comment l'honorable M. Voirier veut-il qu'on s'y prenne pour les imposer? Et compte-t-il imposer aussi les vélocipèdes qui servent à un certain nombre d'industriels et de commerçants pour transporter leurs marchandises, les petits produits de leur industrie?

Enfin, Messieurs, il peut paraître surprenant que nous établissions un impôt sur ces machines le jour où la Confédération fait appel à la bonne volonté des vélocipédistes pour en incorporer quelques-uns dans chacun des régiments de l'armée suisse.

Je crois, Messieurs, que, pour ces différentes raisons, la commission nommée fera bien de rapporter dans le sens indiqué par l'honorable M. Privat. Je rappelle en terminant ce qu'a rappelé déjà M. Voirier, que cette question n'est pas neuve et je recommande à la commission de feuilleter le *Mémorial* de ces quatre dernières années; M. Voirier a déjà fait une fois ou deux sa proposition au Grand Conseil, auquel elle a été présentée aussi, je crois, par l'organe d'autres députés, et, si je ne me trompe, soit le président du Département des finances, pourtant intéressé à la question, soit le président du Département des contributions publiques, s'y sont opposés avec plus ou moins de vigueur.

Telles sont, Messieurs, les considérations que j'invite la commission à bien vouloir peser dans ses délibérations.

M. *Giroud*. Messieurs les députés, j'appuie vivement le projet que vient de présenter M. Voirier et, quel que soit le rendement de l'impôt proposé, j'estime qu'il est juste et équitable. Ensuite, pour les raisons que vient d'énoncer M. Wakker, je désirerais que la commission créât diverses catégories.

M. *Vautier*. Messieurs, comme on vient de le dire, ce n'est pas la première fois que ce projet de loi est présenté au Grand Conseil. Lorsque j'avais l'honneur de présider le Département des contributions publiques, cette question fut mise à l'ordre du jour, sur la proposition de M. Tognetti, si je ne me trompe, et n'eut pas de suite. Et je dois vous dire, Messieurs, que, m'en étant occupé spécialement et ayant pris des renseignements, je fus de ceux qui étaient opposés à l'entrée en matière. Comme aujourd'hui, on alléguait la nécessité de nouvelles ressources financières; je crois que, si notre budget ne peut compter que sur

le produit de l'impôt sur les vélocipèdes, l'équilibre sera long à se rétablir!!

Au début, les vélocipèdes pouvaient être considérés comme des objets de luxe pur, il n'y avait que les gens riches qui en possédaient; on faisait avec des parties de plaisir. Mais aujourd'hui, l'usage en est tellement entré dans les habitudes qu'on s'en sert pour une quantité de choses dans le commerce, l'industrie, etc. On ne peut plus les considérer, d'une façon absolue, comme des objets de luxe. Par conséquent, Messieurs, il faut prendre garde de ne pas faire payer une taxe trop élevée.

Maintenant, comment ferez-vous pour contrôler les vélocipèdes?... Vous leur mettrez une médaille? Bien! Il sera facile de contrôler les vélocipèdes qu'on trouvera arrêtés. Mais pour ceux qui marcheront, avec la vitesse que vous connaissez, — ce ne seront pas ceux qui n'auront pas de médaille qui iront le plus lentement, — comment est-ce que les agents chargés de la surveillance pourront voir si la médaille y est ou n'y est pas? Ils feront signe au vélocipédiste de s'arrêter; il ne s'arrêtera pas. Alors il faudra que les agents aient un bâton et qu'ils le jettent dans les roues de la machine, quittes à causer un accident! Je ne pense pas que ce soit là ce que veut le législateur.

Il y a aussi des vélocipédistes des pays voisins qui traversent le canton; ce sont des confédérés qui viennent à Genève pour leurs affaires, ou bien des commis-voyageurs genevois qui s'en vont dans les cantons de Vaud, Berne ou Neuchâtel. On dira que le vélocipède est une économie pour eux, que le chemin de fer leur coûterait davantage et qu'ils peuvent bien payer quelque chose. Mais c'est l'application qui est difficile. Voilà des habitants de la Haute-Savoie ou du département de l'Ain, ou des Vaudois,

qui arrivent ici en partie de plaisir ; est-ce que vous leur imposerez la médaille ?

Ce sont toutes ces difficultés, Messieurs, qui avaient décidé le Département à abandonner l'idée de cet impôt. Si vraiment on pouvait obtenir un résultat financier convenable, on pourrait encore l'examiner. Mais je crois que ce résultat serait très mesquin, parce qu'il faudrait une surveillance spéciale à laquelle le personnel actuel ne suffirait pas ; il faudrait faire des recherches, créer des bordereaux spéciaux, etc.

Je crois aussi que c'est un impôt qui serait vexatoire. Les impôts, en général, ne font pas plaisir, je suis parfaitement d'accord, mais celui-ci serait particulièrement mal vu, à juste titre. Et comme il ne rendra pas les services financiers qu'on a prétendu, que d'un autre côté les engins qu'il vise rentrent dans la catégorie des objets utiles, et pas seulement des objets de luxe, je crois qu'il occasionnerait des plaintes, des pétitions et que la commission se convaincra que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de se rallier à la proposition de M. Privat, qui renvoie l'étude de la question à l'époque du remaniement des impôts, parce que, pour le moment, nous avons assez d'impôts sans qu'on en augmente le nombre.

M. *Dumont*. Messieurs, l'honorable M. Voirier a dit qu'il serait équitable d'imposer les vélocipèdes, parce qu'ils encombrant les routes. Mais alors il serait aussi équitable d'imposer les chars d'enfants, qui encombrant les routes encore davantage. Je prierai la commission de bien vouloir examiner ce point. (*Bruit et rires.*)

M. *Voirier*. Messieurs les députés ! Ainsi que je vous le disais tout à l'heure, chaque fois que j'ai proposé cette taxe, j'ai rencontré de l'opposition, aujourd'hui pire que

jamais. Je me permettrai de répondre sur tous les points à mes contradicteurs.

En premier lieu, je répondrai à M. Dumont que je n'ai absolument pas prononcé les paroles qu'il me reproche. Je n'ai pas dit que l'impôt était équitable, parce que les vélocipèdes encombraient les routes, j'ai dit qu'il était équitable parce que les voitures payaient et qu'il n'y avait pas de raison pour que les vélocipèdes ne payent rien.

Je répondrai ensuite à M. Wakker, au sujet des personnes infirmes, que, si l'on veut décharger de la taxe les vélocipèdes qui servent à ces personnes, il n'y a pas de raison pour ne pas décharger de même les voitures qui servent au même but. Je ne vois pas pourquoi ce qui est juste pour une chose ne le serait pas pour l'autre.

L'honorable M. Vautier, chaque fois que j'ai proposé cette taxe, m'a répondu que le nombre des vélocipèdes était si peu important que la taxe ne produirait rien. Messieurs, permettez-moi de vous dire que je m'étonne que M. Vautier, en sa double qualité d'ancien conseiller d'Etat chargé du Département des contributions publiques et du Département de justice et police, vienne articuler des chiffres qui ne sont pas exacts ; M. Vautier pouvait s'en rapporter au Bureau de recensement. Il est vrai que, si les renseignements que donne ce bureau sont toujours aussi exacts que ceux qu'il a fournis à propos de cet impôt, il n'y a pas lieu de l'en féliciter ; au mois d'octobre, lorsque je demandais la création d'une taxe sur les vélocipèdes, on me répondait ceci (page 1390 du *Mémorial*) :

« Voici, à la date du 2 mai, le rapport du chef du Bureau de recensement M. Dumont :

« Le nombre des bicycles et tricycles recensés actuellement dans la ville de Genève y compris Montbrillant, les Grottes et les Pâquis, est de 140. Pour la banlieue et

le reste du canton, on peut estimer un pareil nombre, ce qui ferait 260. »

Or, Messieurs, d'après les renseignements absolument exacts que j'ai là et qui ne sont pas difficiles à obtenir, — il suffit de s'adresser au Département de justice et police, — le chiffre des vélocipèdes dans le canton de Genève, sans compter la ville, est de 317 ; cela pour une population de 53,000 habitants. Si vous admettez le même chiffre pour la ville, vous arriverez à un total de 600. Nous sommes loin du chiffre de 260 indiqué par le Bureau de recensement ; si c'est sur ce dernier chiffre que s'appuie M. Vautier quand il affirme que le produit de l'impôt sera insignifiant, je le comprends, mais, d'après le chiffre que j'indique, le revenu annuel serait de 6 à 7000 fr. ; ce n'est pas à dédaigner.

Je dois dire que, même, on peut considérer cette évaluation comme inférieure à la réalité. C'est ainsi que, d'après les chiffres qu'on m'a donnés et que j'ai tout lieu de croire exacts, dans la commune des Eaux-Vives, qui compte 7866 habitants, il y a 82 bicycles et tricycles. Or, on n'en indique que 30 pour la commune de Plainpalais, qui compte 11,431 habitants ! vous me permettrez de douter de l'exactitude de ce chiffre. Surtout que le Petit-Saconnex a 48 de ces instruments pour 3907 habitants et Carouge 40 pour 5000. J'estime donc que le chiffre de 6 à 700 vélocipèdes pour tout le canton est un minimum.

Vous voyez, Messieurs, que mon projet a sa raison d'être. J'espère que la commission s'y déclarera favorable.

M. Vautier. Je demande la parole... pour un fait personnel ! mon nom a été prononcé d'une façon très catégorique par M. Voirier, je voudrais lui répondre deux mots.

M. Voirier fait la critique du bureau de recensement et des chiffres donnés par M. Vautier, « qui sont certainement loin de la vérité. » Je lui dirai d'abord que les chiffres donnés l'ont été il y a trois ou quatre ans.

M. Voirier. L'année dernière !

M. Vautier. Je veux bien. En tout cas, je ne suis pas responsable, si on s'est trompé de vingt ou trente bicycles...

M. Voirier. Trois cents !

M. Vautier. M. Voirier fait des reproches au Bureau de recensement, qui doit bien connaître au juste, d'après lui, le nombre des bicycles et tricycles. Mais, Messieurs, il faut songer que tous ces instruments n'appartiennent pas chacun à un individu différent ; il y a des magasins qui en contiennent vingt, trente, quarante, cinquante, et le bureau de recensement ne fait pas l'inventaire de ces magasins ; est-ce qu'il fait celui des magasins de fer ou d'épicerie ?

Autre chose. Il y a des petits vélocipèdes d'enfants, qui coûtent, je sais fort, cinq ou dix francs. Ils obstruent autrement les rues, et particulièrement les trottoirs, que les grands bicycles et tricycles. C'est là qu'il faudrait mettre une taxe de dix francs ! J'attire donc l'attention sur les bicycles-jouets et je demande s'ils sont aussi visés par le projet de loi.

M. Court. Messieurs, j'appuie au contraire la proposition de M. Voirier. Je crois, contrairement à M. Vautier, qu'elle ne sera nullement mal vue de la population, — excepté peut-être des vélocipédistes, — et qu'il faut savoir gré à M. Voirier du courage qu'il a eu, car il n'est pas agréable de se mettre à dos 600 citoyens qui estiment avoir un droit que les autres n'ont pas.

La loi ne sera pas difficile à appliquer ; si l'on fait payer une amende suffisamment forte à ceux qui ne se feront pas inscrire, ils y regarderont à deux fois. Ils vont très vite, mais ils finissent par s'arrêter et c'est alors qu'on les pincera.

On dit que l'impôt rapportera peu. Feuillotez le budget et vous verrez d'autres impôts qui ne rapportent pas davantage et qu'on ne songe en aucune façon à supprimer. J'estime que l'impôt proposé par M. Voirier est juste, en tant qu'on ne forcera pas la note, et j'appuie sa proposition.

M. Voirier. Je demande la parole.

M. le Président. Vous ne pouvez plus prendre la parole que pour un fait personnel.

M. Voirier. M. Vautier a eu l'air de supposer que dans le chiffre de 600 que j'ai donné, les loueurs sont compris. Absolument pas, Messieurs. Je n'ai là que les adresses des particuliers possesseurs de vélocipèdes ; ajoutez-y les loueurs et le chiffre sera joliment grossi.

Il y a un instant, j'ai oublié un point. On a l'air de trouver cet impôt vexatoire. Eh bien ! en France, à Paris, si mes renseignements sont exacts, les vélocipédistes, qui n'avaient pas le droit de circuler dans les rues, ont demandé, spontanément, qu'on le leur accordât moyennant le paiement d'une contribution et ils se sont rendus solidairement responsables de tous les accidents qui pourraient arriver par leur fait. Dans le canton de Vaud, la même chose ; j'y possède quelques amis bicyclistes et ils m'ont déclaré qu'ils désiraient qu'on les frappât d'un impôt en échange du droit de circulation libre qui existe déjà à Genève. Vous voyez que les intéressés eux-mêmes considèrent l'impôt comme parfaitement juste.

Le tour de préconsultation est clos. M. Voirier désigne, pour faire partie avec lui de la commission, MM. Ducellier et Patru, et la présidence MM. Ador, conseiller d'Etat, et Vautier.

4^o Propositions individuelles.

M. Blanchot. Messieurs les députés, j'ai l'honneur d'annoncer à ce conseil que, dans la prochaine séance, je proposerai un projet d'arrêté législatif relatif au règlement du Grand Conseil. Ce projet modifierait l'art. 87 du titre VIII du règlement du Grand Conseil, en ajoutant à la fin du deuxième paragraphe les mots suivants :

« Toutefois, l'appel nominal ne peut avoir lieu lorsqu'il s'agit d'une question de personne, que cette personne soit visée directement ou seulement indirectement dans le projet de loi. »

5^o 3^{me} débat sur le projet de loi approuvant la création d'une chaire extraordinaire de chimie technique et théorique à l'Université.

Le projet est adopté sans discussion.

La loi est ainsi conçue :

LE GRAND CONSEIL,

Vu l'article 132 de la loi du 5 juin 1886 sur l'instruction publique ;

Vu les préavis du Sénat universitaire, de la Faculté des sciences et de la Commission scolaire ;

Sur la proposition du Conseil d'Etat ;

DÉCRÈTE :

Article premier. — La création d'une chaire extraordinaire de chimie technique et théorique à l'Université est approuvée.